

conditions de garantie

Le délai de prescription pour revendiquer à titre légal la garantie s'élève à deux ans. Ceci vaut particulièrement pour les étuis à lentilles. Les colis sont assurés contre les dommages de transport. Veuillez vérifier, lors de la réception de la marchandise, si celle-ci est complète et intacte. Si l'emballage d'un produit est livré dans un état endommagé par le courrier, vous êtes autorisé à refuser la livraison. Veuillez vous faire attester le dommage de transport lors de la livraison.

Lors d'une erreur de livraison, nous vous prions de bien vouloir contacter immédiatement notre service après-vente:

par message électronique: info@metsteslentilles.com

par fax: +49 (0) 72 74 70 76 76